

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 101-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.322

Déposée le: 16.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Seiler (Trubschachen, Les Verts) (porte-parole)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)
Brunner (Hinterkappelen, PS)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Politique de l'asile et de l'intégration: il faut agir!

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Elaborer une stratégie de l'asile et de l'intégration prospective, responsable et pérenne.
2. Accomplir les tâches du domaine de l'asile de telle sorte que la Confédération rembourse entièrement les prestations d'aide sociale au canton.
3. Mettre en place un modèle de potentiel stratégique qui permette de réagir rapidement et correctement aux fluctuations du nombre de demandes d'asile.
4. Favoriser l'implication de la société civile dans l'hébergement et la prise en charge des réfugiés et utiliser les bonnes volontés.

Développement :

23 765 demandes d'asile ont été déposées en Suisse en 2014. En juillet, cas unique en Suisse, le Conseil-exécutif a dû recourir au droit d'urgence pour obliger les communes à mettre des locaux d'hébergement à disposition. Pour 2015, le Secrétariat d'Etat aux migrations s'attend à 29 000 à 31 000 nouvelles demandes, soit une progression de 22 à 30 pour cent par rapport à 2014. Sans compter les 3000 personnes concernées par le conflit en Syrie, que le Conseil fédéral a décidé d'accueillir ces prochaines années par arrêté du 6 mars 2015. Compte tenu des chiffres de sa population, le canton de Berne se verra attribuer 13,5 pour cent de ces requérants d'asile.

La plupart des personnes qui demandent l'asile en Suisse viennent d'une zone de conflit ou d'un Etat de non-droit où elles ne peuvent pas être renvoyées. En 2014, l'Erythrée était le principal pays concerné avec 6923 demandes, suivi de la Syrie et du Sri Lanka avec 3819 et 1277 demandes respectivement. 813 demandes ont été déposées par des ressortissants somaliens, 747, par des ressortissants afghans. Le taux de protection était logiquement élevé, 65 pour cent : la majorité des personnes dont la Suisse a examiné matériellement la demande ont obtenu le statut de réfugié (2014 : 6199 personnes) ou ont été mises au bénéfice de l'admission provisoire (2014 : 9367 personnes). Dans un cas comme dans l'autre, ces personnes sont en Suisse pour longtemps et devraient donc pouvoir s'intégrer le plus vite possible et subvenir à leurs propres besoins.

Le canton de Berne ne remplit pas correctement ses tâches dans le domaine de l'intégration et la Confédération l'a pénalisé en conséquence en opérant des coupes radicales dans ses remboursements de prestations d'aide sociale. D'après un article paru le 10 mars 2014 dans la *Berner Zeitung*, le canton de Berne a ainsi perdu 5,5 millions de francs de ressources fédérales en 2013 et, en 2014, la perte devrait être de 7,75 millions. Ce manque à gagner, conjugué aux mesures imposées par la bureaucratie, ont dégradé une situation déjà difficile dans le domaine de l'asile.

C'est ainsi par exemple que le personnel des services d'aide sociale en matière d'asile doit procéder chaque jour à un contrôle de présence parmi les requérants, présence qui doit être attestée par la signature des intéressés, tout cela au détriment de la prise en charge à proprement parler. Par ailleurs, l'indemnisation de ces services d'aide sociale a été tellement réduite que les hébergements collectifs doivent quasiment afficher complet pour ne pas se retrouver dans les chiffres rouges. C'est à l'envers du bon sens quand on sait à quel point le nombre de demandes d'asile est soumis à de fortes fluctuations. Les autorités fédérales parlent dans ce contexte de potentiel stratégique, un outil devant permettre de réagir rapidement et correctement aux fluctuations subites.

Le canton de Berne ne dispose pas de ce potentiel stratégique si tous ses centres affichent en permanence complet. Si le canton se voit attribuer moins de requérants, les exploitants des hébergements collectifs gardent plus longtemps les occupants sous leur responsabilité. Les requérants sont ainsi dissuadés de recourir à l'offre d'hébergement et de prise en charge des particuliers ou de subvenir à leurs propres besoins et de s'installer dans un appartement. Voilà qui contredit les objectifs d'intégration sociale et professionnelle et qui revient très cher aux contribuables.

Si le nombre de requérants augmente, il faut immédiatement ouvrir de nouveaux centres et on se retrouve confronté à une nouvelle pénurie, un phénomène dont pâtissent les requérants et qui, politiquement, est discutable : que penser d'une autorité qui, régulièrement, déconcerte une partie de ses sujets, les inquiète et les pousse à monter aux barricades ?

Autre exemple frappant de la dégradation de la politique bernoise de l'asile, les coupes opérées dans les cours de langue pour les requérants. Avec pour conséquence que ces personnes n'acquièrent pas la maîtrise de la langue nécessaire pour décrocher un emploi. Et le cercle vicieux se boucle de nouveau : la Confédération réduit ses remboursements au canton de Berne. Et si dans quelques années, la Confédération supprime complètement ses versements, les réfugiés et les personnes au bénéfice de l'admission provisoire seront condamnés à l'aide sociale et les contribuables devront de nouveau mettre la main à la poche. La situation changerait si le canton avait une politique de l'asile et de l'intégration visionnaire, responsable et pérenne.